



GUIDE D'AIDE AUX APPRENANTS



I - LES DIFFERENTES ETAPES A L'INSCRIPTION

1. **Les inscriptions en ligne** sont rapides, faciles et permettent le bon suivi de dossier en direct des apprenants sur le site de l'EHT-CEMAC : <http://www.ehtcemac.com> ou à l'adresse électronique suivante : ehtcemac@yahoo.fr en remplissant convenablement le formulaire d'inscription relatif à la formation choisie. La possession d'une adresse électronique (**e-mail**) active est vivement recommandée afin de recevoir les confirmations d'inscription et diverses informations.
2. **Le dossier de candidature** dûment rempli pour la filière de formation souhaitée doit parvenir à la Direction Générale de l'EHT à partir du **1er juin au 30 juillet de chaque année avant le début de la formation à l'adresse suivante BP 113 Ngaoundéré - Cameroun/mail : ehtcemac@yahoo.fr / Tél : 00 (237) 243 814 117.**

FILIERE	CYCLE	SPECIALITE	DUREE	DATE D'INSCRIPTION	DEBUT DE FORMATION
HOTELLERIE	Brevet d'Etudes Professionnel (BEP)	• Hébergement	2 ans	1 ^{er} juin au 30 juillet	1 ^{er} Septembre
	Brevet de Technicien	• Hébergement	3 ans		
	Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	• Marketing et Gestion Hôtelière	3 ans		
RESTAURATION	Brevet d'Etudes Professionnel (BEP)	• Cuisine • Restaurant - Bar	2 ans	1 ^{er} juin au 30 juillet	1 ^{er} Septembre
	Brevet de Technicien (BT)	• Cuisine • Restaurant - Bar	3 ans		
	Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	• Art Culinaire, Art de Table et du Service	3 ans		
TOURISME	Brevet de Technicien (BT)	• Agence de Voyages • Accueil et Animation Touristiques	3 ans	1 ^{er} juin au 30 juillet	1 ^{er} Septembre
	Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	• Technique de Production et de Vente • Aménagement, Gestion des Equipements et Sites Touristiques	3 ans		

3. **Les pièces à fournir pour le dossier de candidature aux cycles de BEP et BT:**
 - Un formulaire de candidature à remplir en ligne
 - Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
 - Une copie certifiée conforme du certificat de nationalité datant de moins de trois mois ;
 - Une copie certifiée conforme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), Revalida Elemental (RE), General Certificate of Education Ordinary Level (GCE/OL) en quatre matières ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
 - Des copies certifiées conformes des bulletins de notes de la dernière classe fréquentée ;
 - Des certificats médicaux comportant des résultats des examens d'asthme, de tuberculose, de fièvre jaune, de maladies cardio-vasculaires délivrés par un médecin attestant que le candidat a les aptitudes requises pour la formation en hôtellerie, en restauration ou en tourisme.

4. Les pièces à fournir pour le dossier de candidature au cycle de BTS:

- Un formulaire de candidature à remplir en ligne
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une copie certifiée conforme du certificat de nationalité datant de moins de trois mois ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat toutes options, Prueba de Madurez, General Certificate of Education Advanced Level (GCE 'A' Level) en deux matières, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Des copies certifiées conformes des bulletins de notes de la classe de Terminale(s) ;
- Des certificats médicaux comportant des résultats des examens d'asthme, de tuberculose, de fièvre jaune, de maladies cardio-vasculaires délivrés par un médecin attestant que le candidat a les aptitudes requises pour la formation en hôtellerie, en restauration ou en tourisme.

NB :

Pour les élèves en classe de Terminale qui se sont inscrits sous réserve d'obtention du baccalauréat, l'admission ne pourra être définitive qu'après obtention du diplôme du BAC.

5. Le candidat admissible recevra un certificat d'admissibilité dans les 15 jours suivant la réception de son dossier complet. Dès réception du certificat d'admissibilité, le candidat doit impérativement confirmer son inscription en s'acquittant des droits d'inscription **avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.**

Les droits d'inscription s'élèvent à 100.000 F CFA non remboursables pour le premier cycle : Brevet d'Etudes Professionnel (BEP), Brevet de Technicien (BT) et Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

6. Le candidat s'étant acquitté des droits d'inscription ne sera définitivement inscrit qu'après le **premier paiement partiel des frais de scolarité et d'assurance**, suivant l'échéancier proposé ci-après :

❖ **1^{ère} année de BEP, BT et BTS :**

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
TOURISME		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	308 500	308 500	308 500	308 500	1 534 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	96 000	96 000	96 000	96 000	684 000

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
HOTELLERIE		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 420 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	67 500	67 500	67 500	67 500	570 000

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
RESTAURATION		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	342 400	342 400	342 400	342 400	1 669 600
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	129 900	129 900	129 900	129 900	819 600

❖ **2^{ème} année de BEP, BT et BTS :**

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
TOURISME		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	295 250	295 250	295 250	295 250	1 481 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	82 750	82 750	82 750	82 750	631 000

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
HOTELLERIE		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	250 500	250 500	250 500	250 500	1 302 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	38 000	38 000	38 000	38 000	452 000

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
RESTAURATION		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	290 500	290 500	290 500	290 500	1 462 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	78 000	78 000	78 000	78 000	612 000

❖ 3^{ème} année de BT et BTS :

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
TOURISME		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	295 250	295 250	295 250	295 250	1 481 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	82 750	82 750	82 750	82 750	631 000

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
HOTELLERIE		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	250 500	250 500	250 500	250 500	1 302 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	38 000	38 000	38 000	38 000	452 000

Filière		Scolarité/assurance		Scolarité		Scolarité		Total
RESTAURATION		1 ^{er} paiement partiel		2 ^{ème} paiement partiel		3 ^{ème} paiement partiel		
Echéances	Internat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	290 500	290 500	290 500	290 500	1 462 000
Echéances	Externat	31-juil	31 août	31-oct	31-déc	29-fév	30-avr	
Montant(Fcfa)		100 000	200 000	78 000	78 000	78 000	78 000	612 000

7. Le règlement des frais de scolarité s'effectue par virement bancaire sur le numéro de compte ECOBANK Ngaoundéré suivant :

CODE ECOBANK	CODE GUICHET	N° COMPTE	RIB/CLE	DOMICILIATION
10029	26017	01208006301	26	NGAOUNDERE
IBAN : CM21 10029 26017 01208006301 26				
SWIFT : ecoccmex				

Si les frais de la scolarité ne sont pas intégralement réglés dans les délais requis, l'EHT se réserve le droit non seulement de suspendre les cours pour lesquels les apprenants sont inscrits mais aussi de refuser que les apprenants se présentent aux examens officiels.

Le diplôme, l'attestation de succès et de fin de formation ne sont remis qu'une fois toutes les obligations financières réglées.

II - LES FRAIS DE SCOLARITE DU PREMIER CYCLE (B.E.P - B.T - B.T.S)

Filière Régime	HOTELLERIE		RESTAURATION		TOURISME	
	1 ^{ère} année	2 ^e et 3 ^e année	1 ^{ère} année	2 ^e et 3 ^e année	1 ^{ère} année	2 ^e et 3 ^e année
Internat	1 420 000	1 302000	1 669600	1 462000	1 534000	1481000
Externat	570 000	452 000	819 000	612 000	684 000	631 000

III - FORMATION CONTINUE AU PROFIT DES ENTREPRISES HOTELIERES ET TOURISTIQUES, DE L'ADMINISTRATION NATIONALE DU TOURISME (ANT), DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES PARTICULIERS.

La formation continue de l'EHT-CEMAC est une réponse aux multiples attentes des entreprises hôtelières et touristiques, de l'Administration Nationale du Tourisme, les collectivités locales et des particuliers. Elle a pour objectif de développer les compétences des personnes et de répondre aux besoins des entreprises en matière de renforcement des capacités.

Elle est ouverte à tous, quel que soit le niveau d'études avec des solutions personnalisées suivant les prérequis demandés. Elle contribue à gagner en productivité, à créer de la valeur ajoutée et surtout à répondre au besoin croissant de la clientèle en vue de la fidéliser.

Les frais de formation sont fixés consensuellement avec l'EHT en fonction des unités de formation choisies conçues dans les formats allant de quelques semaines à neuf mois débouchant sur le Certificat de Compétence Professionnelle (CCP). Les unités d'enseignement peuvent être développées autour de : Accueil, Hygiène et sécurité alimentaire, Services, Cuisine, Pâtisserie, Grillages, Restauration collective, Hébergement, Guidage, Aménagement touristique, Normes de classification hôtelière, Gestion des déchets hôteliers, Gestion de l'exploitation hôtelière et de restauration, Gestion des entreprises du tourisme, Montage et promotion commerciale des produits touristiques etc...

La formation continue peut se faire en présentiel ou être organisée dans vos entreprises suivant vos besoins spécifiques exprimés tant sur le contenu que sur l'organisation en respectant votre cahier des charges. L'EHT est à votre écoute, analyse vos besoins et vous propose des solutions pour développer les compétences sollicitées.

Former vos salariés, qualifier vos équipes, qui est notre souci majeur, permet non seulement de renforcer la productivité, d'innover, d'accroître la compétitivité de vos entreprises mais aussi d'améliorer leurs performances.

La Direction Générale